

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

DOCUMENTS A FOURNIR

- Carte nationale d'identité.
- 2 photos d'identité couleur, identiques, récentes, sans bijou, tête nue, de face, sur fond blanc, prises chez un professionnel ou dans une cabine agréée ministère de l'intérieur (Norme ISO/IEC 19794-5 :2005)
- Original justificatif de domicile (de moins de 3 mois) : facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non imposition, quittance d'assurance logement, titre de propriété ou quittance de loyer d'organisme reconnue (agence immobilière).
- Justificatif de la Nationalité Française.
- Original acte de naissance intégral de moins de 3 mois (si 1^{ière} demande, CNI périmée de plus de 2 ans ou en cas de perte ou de vol). A demander auprès de la Mairie de naissance ; Si hors France : Service de l'Etat Civil-44941 Nantes Cedex ou sur le site internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etacivil/demande.html.
- Original acte de mariage (si Nom d'épouse).
- Original jugement (divorce). Les personnes désirants gardé le nom d'usage du nom de l'ex-conjoint : lettre manuscrite de ce dernier autorisant l'usage du nom ainsi que la CNI.
- Livret de Famille des parents (si besoin : pour date et lieu de naissance des parents).

PERTE OU VOL

- Déclaration de perte (à retirer au prés de l'accueil Mairie).
- Déclaration de vol à faire établir par une Gendarmerie ou un Commissariat de Police.
- Original de l'acte de naissance intégral de moins de 3 mois ou Passeport non périmé.
- Passeport, Permis de conduire ou copie de la carte perdue ou déclaration sur l'honneur
- Timbre fiscal de 25€.

HEBERGEMENT

- Certificat d'hébergement
- Justificatif de domicile de l'hébergeur (de moins de 3 mois).
- Carte d'identité de l'hébergeur

POUR LES MINEURS

- Prise d'empreinte dès 12 ans
- Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale en fonction de la situation (jugement de divorce).
- Si garde alternée : justificatif de domicile de chaque parent ainsi que leur CNI
- Pièce d'identité de son représentant légal.
- + 12 ans (justificatif d'identité avec photo)
- Original acte de naissance intégral de moins de 3 mois (si 1^{ière} demande, CNI périmée de plus de 2 ans ou en cas de perte ou de vol).
- 2 photos